MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

23 janvier 2026

N° E26000005 /78

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

CODE : type n°3

Vu enregistrée le 19 janvier 2026, la lettre par laquelle le Syndicat de l'Orge demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales des communes du Val-saint-Germain et de Saint-Cyr-sous-Dourdan ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Joël RIVAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Brice DEVRIERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Syndicat de l'Orge, à M. Joël RIVAULT et à M. Brice DEVRIERE.

Fait à Versailles, le 23 janvier 2026

La présidente du tribunal,

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

J. GRAND d'ESNON